

Projets autochtones du Québec (PAQ)
États financiers
31 mars 2024

Projets autochtones du Québec (PAQ)

Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2024

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État des résultats.....	1
État de l'évolution de l'actif net.....	2
Bilan.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5
Renseignements complémentaires.....	11

Aux administrateurs de
Projets autochtones du Québec (PAQ)

Opinions

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Projets autochtones du Québec (PAQ) (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Opinion avec réserve sur la situation financière

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement des opinions, y compris le fondement de l'opinion avec réserve sur la situation financière » de notre rapport, le bilan ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2024, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Opinion non modifiée sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie

À notre avis, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'Organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2024, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement des opinions, y compris le fondement de l'opinion avec réserve sur la situation financière

Compte tenu du nombre important d'ententes de subventions que l'Organisme a contractés au cours des dernières années, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des subventions à recevoir et des subventions, dons et apports reportés au 31 mars 2024. Notre audit de ces postes s'est donc limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Organisme.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve sur la situation financière et notre opinion d'audit non modifiée sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 22 juin 2023.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, s.r.l.¹
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Laval (Québec)
Le 6 juin 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130159

Projets autochtones du Québec (PAQ)

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2024

	<i>Maison</i>			2024	2023
	PAQ	Akwà:tsire	Transition		
	Services	Logements	Logements		
Produits					
Subventions (annexe A)	8 483 293	65 636	-	8 548 929	6 936 545
Subvention SRPNI - Portions intérêts des prêts	60 052	-	-	60 052	64 664
Dons	1 051 703	-	-	1 051 703	482 550
Loyer - Part des locataires	9 320	31 061	21 386	61 767	42 030
Subvention OMH - Supplément au loyer	-	71 111	62 455	133 566	86 553
Contribution de PAQ	-	-	13 632	13 632	25 267
Contribution des participants - PGA	-	-	-	-	20 836
Intérêts	182 620	-	-	182 620	4 755
Autres revenus	4 898	-	-	4 898	6 127
Amortissement des apports reportés	93 997	167 733	62 520	324 250	152 153
	9 885 883	335 541	159 993	10 381 417	7 821 480
Charges					
Contributions	13 632	-	-	13 632	25 267
Salaires et avantages sociaux	4 866 071	-	-	4 866 071	3 209 229
Sous-traitance	43 044	-	-	43 044	26 560
Alimentation et accessoires	239 061	-	-	239 061	174 170
Activité et animation	37 157	-	-	37 157	42 165
Services de l'aîné autochtone et guide spirituel de PAQ	19 936	-	-	19 936	16 740
Programme de recherche - Partenariat CHUM	23 060	-	-	23 060	49 765
Projet santé communautaire - Partenariat CHUM	86 785	-	-	86 785	82 560
Entretien et réparations	184 079	2 318	372	186 769	178 337
Conciergerie	482 658	-	19 389	502 047	451 248
Bien-être du personnel et bénévoles	18 528	-	-	18 528	-
Surveillance et sécurité	981 600	-	-	981 600	764 798
Électricité	40 064	-	19 311	59 375	50 928
Assurance	31 401	33 166	29 032	93 599	37 555
Coûts des carburants	1 315	-	-	1 315	-
Taxes foncières	13 223	32 278	8 280	53 781	17 810
Loyer - Hôtel des Arts - PAQ 2	2 018 962	-	-	2 018 962	1 849 815
Loyer - Bureaux administratifs	48 671	-	-	48 671	15 006
Honoraires professionnels	261 311	4 192	3 278	268 781	126 528
Papeterie et fournitures de bureau	33 991	-	-	33 991	19 487
Matériel et application informatique	41 937	-	-	41 937	61 783
Association et cotisation et publicité	23 708	-	-	23 708	9 134
Formation	41 008	-	-	41 008	12 211
Créances irrécouvrables	-	-	522	522	2 186
Frais de déplacement	44 659	-	-	44 659	16 911
Télécommunications	26 188	-	-	26 188	21 329
Intérêts, frais bancaires et services de payes	11 267	454	92	11 813	7 752
Intérêts sur la dette à long terme	60 052	-	18 320	78 372	83 459
Frais divers	439	-	-	439	-
Amortissement des immobilisations	81 291	142 692	67 157	291 140	143 969
	9 775 098	215 100	165 753	10 155 951	7 496 702
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges					
	110 785	120 441	(5 760)	225 466	324 778

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Projets autochtones du Québec (PAQ)

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2024

						2024	2023
	<i>Réserve immobilière</i>	<i>Réserve mobilière</i>	<i>Investi en immobilisations</i>	<i>Réserve de gestion hypothécaire</i>	<i>Non affecté</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Solde au début	115 707	120 759	217 804	31 889	692 709	1 178 868	854 090
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	-	225 466	225 466	324 778
Apport reçu pour l'acquisition de terrains	-	-	1 791 730	-	-	1 791 730	-
Affectations internes (note 10)							
Contribution aux réserves	6 050	10 581	-	1 270	(17 901)	-	-
Contribution aux réserves - Supplémentaire	50 000	-	-	-	(50 000)	-	-
Investi en immobilisations							
Acquisition d'immobilisations	-	-	3 710 907	-	(3 710 907)	-	-
Augmentation des apports reportés	-	-	(5 167 312)	-	5 167 312	-	-
Amortissement des immobilisations	-	-	(291 140)	-	291 140	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	21 850	-	(21 850)	-	-
Encaissement d'un apport à recevoir	-	-	(270 600)	-	270 600	-	-
Amortissement des apports reportés	-	-	324 250	-	(324 250)	-	-
Solde à la fin	171 757	131 340	337 489	33 159	2 522 319	3 196 064	1 178 868

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Projets autochtones du Québec (PAQ)

Bilan

au 31 mars 2024

	2024	2023
Actif		
Court terme		
Encaisse	9 194 250	5 977 121
Débiteurs (note 3)	217 366	399 458
Subventions et dons à recevoir (note 4)	5 160 411	442 160
Frais payés d'avance	411 995	64 829
	14 984 022	6 883 568
Encaisse et placements réservés	205 318	199 855
Subventions à recevoir SRPNI	1 520 426	1 835 201
Immobilisations (note 5)	17 513 661	12 302 164
	34 223 427	21 220 788
Passif		
Court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	907 962	868 194
Subventions et dons reportés (note 7)	11 259 738	5 194 704
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	185 397	194 180
	12 353 097	6 257 078
Apports reportés (note 8)	16 352 331	11 509 272
Dettes à long terme (note 9)	2 321 935	2 275 570
	31 027 363	20 041 920
Actif net		
Affectations internes		
Réserve immobilière	171 757	115 707
Réserve mobilière	131 340	120 759
Réserve de gestion hypothécaire	33 159	31 889
	336 256	268 355
Investi en immobilisations	337 489	217 804
Non affecté	2 522 319	692 709
	3 196 064	1 178 868
Total du passif et de l'actif net	34 223 427	21 220 788

Engagements contractuels (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration


administrateur

administrateur

Projets autochtones du Québec (PAQ)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	225 466	324 778
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés	(324 250)	(152 153)
Amortissement des immobilisations corporelles	291 140	143 969
	192 356	316 594
Variation nette d'éléments hors trésorerie liées aux activités d'exploitation	1 221 477	3 549 404
	1 413 833	3 865 998
Activités d'investissement		
Variation des placements	(5 463)	(98 207)
Variation des subventions à recevoir - SRPNI	314 775	(636 016)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 502 637)	(2 102 996)
	(5 193 325)	(2 837 219)
Activités de financement		
Produit de la dette à long terme	118 626	540 000
Remboursement de la dette à long terme	(81 044)	(136 495)
Augmentation des apports reportés	5 167 309	2 394 475
Apport reçu pour l'acquisition de terrains	1 791 730	-
	6 996 621	2 797 980
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 217 129	3 826 759
Trésorerie et équivalents de la trésorerie au début	5 977 121	2 150 362
Trésorerie et équivalents de la trésorerie à la fin	9 194 250	5 977 121

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'entreprise

Projets autochtones du Québec (PAQ) (l'« Organisme ») a été constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), le 5 mars 2004. L'Organisme est reconnu comme organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission est d'offrir un service d'hébergement et des services d'intégration sociale adaptés aux cultures des Premières Nations, des Inuit et des Métis qui vivent dans des situations précaires ou en transition.

2. Méthodes comptables

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements, des débiteurs et des subventions et dons à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Méthode	Périodes
Bâtiment - Refuge	Amortissement linéaire	40 ans
Mobilier et équipement - Refuge	Amortissement linéaire	10 ans
Matériel roulant - Refuge	Amortissement linéaire	5 ans
Bâtiment - Maison Akhwà:tsire	Amortissement linéaire	40 ans
Bâtiment - Transition	Amortissement linéaire	40 ans
Bâtiment - Sherbrooke	Amortissement linéaire	40 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Revenus de dons

Les dons autres que ceux afférents aux immobilisations corporelles sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque sa réception est raisonnablement assurée. Les dons afférents aux immobilisations corporelles suivent la même méthode de constatation que les apports afférents aux immobilisations corporelles.

Produits de location

Les produits de location sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des baux lorsque le recouvrement est raisonnablement certain. Par conséquent, la différence entre les produits de location comptabilisés de façon linéaire et les produits de location qui sont effectivement reçus des locataires est comptabilisée à titre de montant à recevoir.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Projets autochtones du Québec (PAQ)

Notes complémentaires

31 mars 2024

3. Débiteurs

	2024	2023
Loyers	9 937	21 282
Taxes de vente	207 429	376 176
Autres	-	2 000
	217 366	399 458

4. Subventions et dons à recevoir

	2024	2023
CIUSSS	2 667 225	162 350
Secrétariat aux affaires Autochtones (SAA)	1 678 474	-
Ministère du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion	456 089	-
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)	163 065	226 743
Réseau - Network	77 930	-
Société Makivik	49 262	-
Ministère du Conseil exécutif	30 000	-
La Fondation des générations à venir - NIB Trust	21 993	-
Ville de Montréal	1 528	53 067
Autres	14 845	-
	5 160 411	442 160

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
Terrain - Refuge	717 600	-	717 600	717 600
Bâtiment - Refuge	2 499 245	499 849	1 999 396	2 061 877
Mobilier et équipement - Refuge	144 453	48 444	96 009	110 455
Matériel roulant - Refuge	87 296	4 365	82 931	-
Terrain - Maison Akhwà:tsire	929 000	-	929 000	929 000
Bâtiment - Maison Akhwà:tsire	5 707 655	142 691	5 564 964	5 488 840
Terrain - Transition	777 400	-	777 400	777 400
Bâtiment - Transition	2 686 286	536 451	2 149 835	2 216 992
Terrain - Sherbrooke	1 791 731	-	1 791 731	-
Bâtiment - Sherbrooke	3 404 795	-	3 404 795	-
	18 745 461	1 231 800	17 513 661	12 302 164

Projets autochtones du Québec (PAQ)

Notes complémentaires

31 mars 2024

6. Crédoiteurs et frais courus

	2024	2023
Fournisseurs	524 949	519 885
Charges sociales à payer	19 987	13 064
Salaires à payer	210 902	165 225
Vacances à payer	150 075	100 494
Frais courus - programme de recherche	-	49 765
Intérêts courus sur hypothèque	1 508	1 548
Autres	541	18 213
	907 962	868 194

7. Subventions et dons reportés

	2024	2023
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)	4 547 604	54 733
CIUSSS	4 020 419	4 606 948
Services aux Autochtones Canada	1 296 567	162 754
Dons	595 996	370 269
Ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion	456 089	-
Réseau de la communauté autochtone à Montréal	157 285	-
Ministère des Finances du Québec	88 023	-
Ville de Montréal (OMHM)	86 986	-
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	10 769	-
	11 259 738	5 194 704

8. Apports reportés

	2024	2023
Financement destiné aux immobilisations acquises		
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)	3 038 525	2 037 000
Ville de Montréal	6 201 266	6 201 266
Services aux autochtones Canada (SAC)	4 362 823	800 000
SHQ à la construction	1 324 296	1 324 296
Contribution du milieu	102 925	102 925
Gouvernement du Canada - SPLI	1 005 875	1 005 875
Réseau de la communauté autochtone à Montréal	497 875	410 582
Agence de la santé et des services sociaux (ASSS)	497 470	497 470
Société Makivik	515 668	-
CIUSSS - Vers un chez-soi	161 036	161 036
Centre de transformation du logement communautaire (CTLC)	50 000	50 000
Contribution au Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC)	(71 379)	(71 379)
Amortissement cumulé	(1 334 049)	(1 009 799)
	16 352 331	11 509 272

Projets autochtones du Québec (PAQ)

Notes complémentaires

31 mars 2024

9. Dette à long terme

	2024	2023
Refuge		
Emprunt de 1 437 033 \$, garanti par une hypothèque mobilière de 1er rang sur la subvention octroyée par le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI), remboursable par versements semestriels de 56 252 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 4,73 % (4,68 % au 31 mars 2023), renouvelable en décembre 2026, échéant en décembre 2036	1 083 491	1 142 688
Maison Akhwà:tsire		
Emprunt de 600 000 \$, garanti par une hypothèque mobilière de 1er rang sur la subvention octroyée par le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI), remboursable par versements semestriels de 74 777 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 8,44 % (4,24 % au 31 mars 2023), échéant en octobre 2028	600 000	481 374
Transition		
Emprunt de 970 273 \$, incluant un montant de 71 379 \$ pour la contribution au FQHC, garanti par une hypothèque de 1er rang sur le terrain et le bâtiment, d'une valeur comptable nette de 2 927 235 \$, remboursable par versements mensuels de 3 350 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 2,197 % (2,207 % au 31 mars 2023), renouvelable en juin 2026, échéant en juin 2051	823 841	845 688
	2 507 332	2 469 750
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	185 397	194 180
	2 321 935	2 275 570

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	185 397
2026	197 560
2027	1 854 319
2028	129 448
2029	140 608

10. Affectations internes

Au cours de l'exercice, des montants de 6 050 \$, 10 581 \$ et 1 270 \$ ont été transférés respectivement de l'actif net non affecté à la réserve immobilière, à la réserve mobilière et à la réserve de gestion hypothécaire afin de respecter les conventions d'exploitation.

De plus, le conseil d'administration a résolu d'affecter en date du 31 mars 2024 un montant de 50 000 \$ à la réserve immobilière à titre de contribution supplémentaire.

L'Organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

11. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Organisme en vertu de baux et de services échéant jusqu'en 2029 totalisent 2 965 375 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	2 403 257
2026	58 654
2027	299 685
2028	103 779
2029	100 000

12. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Pour les subventions à recevoir, l'Organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'Organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses créditeurs et frais courus.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

Projets autochtones du Québec (PAQ)
Renseignements complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
	Total	Total
<hr/>		
Annexe A - Subventions		
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)	152 462	105 267
Services aux autochtones Canada	371 078	799 773
Réseau de la communauté autochtone à Montréal	193 901	279 617
Emploi et Développement Social Canada	249 191	177 660
Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSSS)	7 460 003	5 361 410
Ville de Montréal	122 294	212 818
<hr/>		
Solde à la fin	8 548 929	6 936 545
<hr/>		